



**CONSEIL COMMUNAL
YVORNE**

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yverne
du 17 décembre 2020 à 20 heures**

Présents : Aepli Serge, Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Bernasconi Christian, Bournoud Claude André, Crot Jean-Louis, Deladoey Frédéric, Dervev Nicolas, Engel Oriane, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Isoz Maxime, Lüthi François, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Nicolier Danielle, Perret Alexandra, Pilet Fabrice, Polzer Zuzarte Annette, Roux Sébastien, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Turrian Sébastien, Verdon Stéphane, Wagner Susanna

Excusés : Allenbach Tania, Benassi Marco, Bernasconi Yschelle, Conus Marc André, Hüttenmoser Marc, Kohli Charles-Henri, Minod Ludovic, Morier Yves

Absent : -

M. le Président Guy Stalder ouvre la 30^e séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillères et Conseillers, la Municipalité in corpore, M. Fabien Cathélaz, secrétaire communal, et Mme Josette Lüthi, boursière.

Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 27 Conseillères et Conseillers sont présents et 8 se sont excusés. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Guy Stalder indique qu'il souhaite modifier l'ordre du jour en déplaçant le point 5 au point 3. En l'absence d'autre remarque, M. le Président lit l'ordre du jour modifié suivant :

1. Appel
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2020
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis 06-2020 Budget communal pour 2021 - Rapport de la Commission des finances
7. Préavis 08-2020 Demande de crédit d'étude pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la route de Lausanne – Rapport de la Commission des finances
8. Préavis 07-2020 Création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle » et adoption de ses statuts

9. Préavis 09-2020 Révision des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont
10. Divers et propositions individuelles

Au vote, l'ordre du jour modifié **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2020

Mme la Conseillère Susanna Wagner indique qu'*une toute petite coquille* s'est glissée à la fin de la page 4, la prochaine séance n'étant pas fixée au 19 novembre mais au 17 décembre 2020.

- M. le Président Guy Stalder répond que le procès-verbal est correct puisque, lors de la séance du 29 octobre 2020, la séance suivante aurait dû avoir lieu le 19 novembre. Ce n'est qu'ensuite qu'elle a été annulée.

Aucune autre remarque n'étant faite, **le procès-verbal du 29 octobre 2020 est adopté à l'unanimité** des membres présents avec remerciements à la secrétaire.

4. Communications du bureau

M. le Président Guy Stalder attire l'attention des Conseillères et Conseillers sur le fait qu'il n'y a plus de demande de huis clos à l'ordre du jour. Selon les dernières directives du Conseil d'Etat vaudois, la présence de public est désormais interdite durant les séances des Conseils communaux et généraux. En effet, au vu de la situation sanitaire encore très préoccupante et qui nécessite toujours une limitation stricte des contacts sociaux, mais également du devoir d'exemplarité des pouvoirs publics et du fait que les structures provisoires utilisées par les Communes pour faire siéger leurs Conseils ne sont souvent pas adaptées pour l'accueil du public, décision a été prise d'interdire la participation du public aux Conseils qui demeurent toutefois toujours accessibles à la presse. Il n'est donc plus nécessaire aux Présidents de Conseils de prononcer le huis clos pour pouvoir exclure le public. A savoir que cette interdiction ne s'applique pas aux personnes devant assister aux débats pour des raisons professionnelles telles que les boursiers pour le budget ou les représentants des autorités.

M. le Président Guy Stalder souhaite également revenir sur l'art. 47 du règlement du Conseil communal ; article qui indique que chaque Conseillère ou Conseiller peut adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport. M. le Président précise qu'il s'agit là de transmettre des observations et non des questions ; ces dernières devant être posées lors de l'ouverture de la discussion, soit après la lecture du rapport. De plus, afin que les observations puissent servir la Commission, elles doivent être faites dans la suite directe du dépôt du préavis.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Weibel indique que le marquage de 8 places de stationnement sur la place du Torrent a été publié dans la Feuille des avis officiels. Une place sera dédiée aux personnes à mobilité réduite et le parcage sera limité à maximum 2 heures sur toute la place entre 8h et 12h ainsi que de 14h à 21h. En dehors de ces heures, le parcage sera libre.

De plus, M. le Municipal Michel Weibel relate que, durant l'été, des individus avaient tenté de forcer les vestiaires et la cantine du foot. Ils se sont encore introduits dans les locaux de Pré Nové où rien n'a été pris puisqu'il n'y avait que des outils. Ces individus ont été identifiés par la Gendarmerie.

Finalement, M. le Municipal Michel Weibel signale que, suite au passage du ramoneur au caveau, ce dernier a constaté que la cheminée n'avait jamais été ramonée, ce qu'il a fait. Suite à ce contrôle, il s'avère que la cheminée n'est plus du tout conforme et que le devis pour sa remise en état est bien trop élevé. Il a donc été décidé de la condamner provisoirement et *d'attendre des jours meilleurs* pour effectuer les travaux.

M. le Syndic Edouard Chollet donne des nouvelles du projet concernant l'éclairage du Boulevard. Il indique que le problème est plus important qu'imaginé. En effet, la LCR va changer dès le 1^{er} janvier prochain et les cyclistes jusqu'à l'âge de 12 ans seront autorisés à utiliser les trottoirs. Si la priorité sera laissée aux piétons, cela suppose une nouvelle réflexion sur l'installation d'éventuelles infrastructures d'éclairage sur le côté aval du trottoir. Un second problème se pose, d'ordre végétal celui-ci, puisque si des bornes doivent être installées sur le côté végétalisé du trottoir, il y a de forts risques que le système racinaire des arbres soit défavorablement impacté, entraînant la mort desdits arbres. A ce stade, la Municipalité a examiné une dizaine de systèmes différents et s'est renseignée auprès des Monuments historiques afin de savoir ce qui peut se faire sur le mur. Une autre possibilité serait le réaménagement paysager des carrés d'arbres. Le tout doit donc être remis sur le métier et prendra encore un peu de temps.

M. le Syndic Edouard Chollet signale que, sur proposition des TPC et avec l'accord des communes desservies, le Noctibus disparaîtra dès l'année prochaine, si cela n'est pas déjà le cas. En effet, ces courses nocturnes sont assurées par le biais des autres lignes régulières.

Finalement, M. le Syndic Edouard Chollet indique qu'une 3^e communication sera faite sous le point des divers en fin de séance.

Mme la Conseillère Annette Polzer-Zuzarte prend la parole concernant le point sur l'éclairage. Elle indique que, lors d'un passage dans le village d'Epesses, elle a constaté que l'éclairage était monté sur les arbres. Elle ignore si cela n'est ainsi que pour la période de Noël, mais elle a trouvé le système intéressant et pense que cela pourrait régler le problème de notre village.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond que cette solution a été examinée avec un système de spots mais que *cela a un côté un peu bricolé*.

6. Préavis 06-2020 Budget communal pour 2021 – Rapport de la Commission des finances

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Frédéric Deladoey lit le rapport établi.

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Suzanne Wagner, de Messieurs Jean-Louis Crot, Stéphane Verdon, et du rapporteur soussigné s'est réunie à trois reprises en l'absence de Monsieur Kohli, excusé. Une de nos réunions a eu lieu en présence de la Municipalité et du bureau composé de Madame Josette Lüthi et de Monsieur Fabien Cathélaz. Nous avons pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leur disponibilité.

Nous avons passé en revue différents chiffres du budget en particulier les points suivants :

1. Masse salariale

L'augmentation du traitement du personnel (+ 76'000.-, compte 10.3001 et 301, 303 et 304) par rapport au budget 2020 reflète l'entrée en vigueur de la nouvelle rémunération projetée pour le traitement des municipaux ainsi que de l'engagement d'un nouveau collaborateur, principalement aux services des eaux. Ce montant sera doublé en 2022 puisque seuls 6 mois sont considérés dans le budget 2021.

2. Informatique, cotisations, manifestations, subventions, tourisme

Cette année encore, la maintenance et les achats informatiques (+ 30'000.-, comptes 19.3156 et 42.35156) ont un coût en constante augmentation malgré les précédentes annonces. Il s'agit d'atteindre les objectifs imposés par le droit fédéral et cantonal et de mettre à jour de façon performante et pérenne nos outils informatiques.

Malgré les nouveaux comptes concernant les subventions, cotisations, manifestations et tourisme, une meilleure lisibilité des coûts et répartitions n'est encore pas atteinte, il est donc toujours difficile de les comparer avec les comptes antérieurs. La commission souhaite que les modifications récurrentes du plan comptable soient plus claires et détaillées.

3. Vigne, travaux, eau, fonds de réserve

La situation viticole morose, présente déjà avant la venue de la Covid, provoque un déficit pour la première fois de 120'000 CHF (33.3185). La municipalité prévoit un audit général de la vigne, de la cave et de la vente des vins l'année prochaine.

Les montants engagés pour le financement des pré-études représentent souvent des sommes importantes par rapport aux coûts totaux. Ces augmentations de frais (+ 30'000.- comptes par nature .3185) sont en relation avec nos importants investissements futurs.

L'équilibrage des comptes affectés (240'000CHF) vont épuiser les comptes de réserves 92.8046 (EC/EU), 80461 (STEP, épuration) d'ici 2021 et 2022. Comme déjà mis en évidence en 2020, l'augmentation des taxes affectées pour l'eau, l'épuration et les ordures sera inévitable à court terme.

4. Participations

L'augmentation des participations cantonales dans la prévoyance sociale (cas plus lourds mais moins nombreux) et la sécurité se monte à 180'000 CHF malgré la baisse des charges pour l'accueil de jour (72.35151) et la suppression de la participation aux frais de santé publique (73.36552).

Divers :

L'incertitude sur la baisse des revenus fiscaux (diminution de 100'000.- considérée), ainsi que sur les chiffres péréquatifs définitifs corrigés par le compte 22.4521, mériteraient d'être affinés car leurs influences sur le budget sont des plus importants comptes tenus de leur ordre de grandeur.

A l'avenir, la commission des finances souhaiterait être mieux informée des derniers chiffres actualisés à début décembre qui auraient pu sans doute « nuancer » la lecture du déficit au budget 2021. Quoi qu'il en soit, la commission des finances désirerait être informée des recours à l'emprunt à court terme éventuels pour financer le déficit.

Les investissements conséquents prévus les deux prochaines années (4'000'000.-) vont nous faire dépasser le plafond d'endettement (6'185'000.-) tel que fixé pour cette législature, la vente de certaines immobilisations en cours d'expertises (terrains, immeubles) pourrait atténuer notre augmentation de la dette.

La commission accepte par défaut les budgets intercommunaux.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°6-2020, tel que présenté par la Municipalité, soit :

1) d'adopter le budget communal pour 2021 dont les prévisions sont les suivantes :

Revenus :	6'476'550 CHF
Charges :	<u>6'986'150 CHF</u>
Excédent de charges :	509'600 CHF

2) d'adopter le budget 2021 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yverne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la commune à 100'000 CHF selon la clé de répartition en vigueur.

3) d'adopter le budget 2021 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à 37'000 CHF selon la clé de répartition en vigueur.

M. le Président Guy Stalder remercie la commission pour son rapport et **ouvre la discussion**.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret demande : « si, en 2021, on ne sait pas trop ce que va devenir la situation, peut-être que le futur budget 2022 sera tout autant déficitaire. Serait-il possible de s'arranger avec tous les amortissements présentés dans ce préavis ou sont-ils tous contractuels ? Est-ce que certains amortissements peuvent être diminués voire même annulés afin de diminuer les chiffres négatifs pour le futur budget 2022 ? »

- Mme la boursière Josette Lüthi répond que la majeure partie des amortissements sont des amortissements obligatoires liés à des décisions du Conseil communal, avec une échéance d'amortissement. La commune est donc liée pour l'amortissement de ses investissements selon les durées fixées par le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), soit 10 ans pour certains investissements et 30 ans pour d'autres. En cas de report, nous irions au-delà de l'autorisation légale.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann indique qu'il avait transmis plusieurs questions à la Commission, mais il comprend ce soir qu'il doit les poser directement :

10.3001 : Au vu du passage de 7 à 5 municipaux, il s'aperçoit que la rémunération va augmenter de 75 % alors que la charge de travail n'augmentera que de 40 %. Il demande quels sont les éléments qui justifient cette augmentation.

- M. le Syndic Edouard Chollet, se référant au budget présenté, indique que l'augmentation du traitement des Municipaux passera de CHF 140'000.00 à CHF 166'500.00 dès le 1^{er} juillet 2021 soit une augmentation de 19 %. A terme, soit dès 2022, si les montants articulés dans ce budget sont accordés, l'enveloppe totale de la Municipalité passera à CHF 185'000.00 soit une augmentation de 32 %.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann remercie pour ces calculs qu'il avait également faits. Il précise que les chiffres avancés tiennent compte du passage de 7 à 5 municipaux, le pourcentage de 19% doit donc être majoré en conséquence. S'il conçoit que la charge de travail sera plus importante et que le poste de chaque Municipal doit être valorisé, il questionne si des comparatifs ont été effectués avec d'autres communes de même grandeur pour justifier des chiffres.

- M. le Syndic Edouard Chollet confirme que des comparaisons ont été faites avec Ormont-Dessous qui compte le même nombre d'habitants et où les municipaux font approximativement le même genre de travail. Il précise que les montants à Yverne sont en deçà mais que *comparaison n'est pas raison* et qu'il subsiste toujours des différences sur la répartition des dicastères ou la présence de chefs de service ou autres. M. le Syndic indique qu'il pourrait aller dans le détail du coût horaire mais que cela fera l'objet d'un préavis au début de la prochaine législature et que la clé de répartition précise y sera expliquée. Il souligne au passage que la commission ad hoc qui avait rapporté sur le passage de 7 à 5 municipaux avait bien insisté sur le fait qu'il fallait avoir des rémunérations décentes pour les municipaux amenés à œuvrer dès le 1^{er} juillet 2021. Partant sur une augmentation de la charge de travail de 40 %, 32 % d'augmentation de traitement semble ainsi raisonnable.

Au point 11.3102, Mme la Conseillère Claire Glauser constate une diminution du montant alloué au Vuarnéran. Elle demande qu'elles en sont les raisons ? Une diminution des parutions ? Un papier plus économique ? Une diminution du salaire du rédacteur ?

- M. le Syndic Edouard Chollet s'étonne que cette question soit posée puisque la Municipalité a transmis aux membres de la Commission des finances une liste de réponses précises aux questions qui lui ont été adressées. Il demande si ces réponses ont été annexées au rapport, ce à quoi plusieurs Conseillers répondent par la négative. Il lit donc la réponse telle que formulée dans le courrier : « Suite à l'intervention de Mme la Conseillère Tania Allenbach lors de la discussion relative au budget 2020 - séance du 21 novembre 2019 – la Municipalité a profité du résultat d'un appel d'offre en procédure de gré à gré comparatif dans le cadre d'une autre publication communale pour négocier une baisse des coûts d'impression du journal Le Vuarnéran. L'économie pour la Commune s'élève en l'occurrence à CHF 500.00/parution sans la moindre diminution de qualité de production ni réduction du montant alloué au rédacteur qui est un montant forfaitaire. »

Au sujet du compte 33.4355 en lien avec la vente de vin, M. le Conseiller Quentin Gugelmann demande quelles sont les pistes envisagées par la Municipalité - en dehors de l'audit indiqué dans le rapport de la commission - pour pallier aux difficultés à venir. Il demande s'il est possible d'obtenir des détails supplémentaires sur les chiffres de la vente en vrac et la vente en bouteilles.

- M. le Municipal Alain Bassang répond que cette question était également traitée dans le courrier adressé à la Commission des finances. Durant les 4 dernières années, la répartition était de 33 % de vente directe (guichets, caves ouvertes, site internet, autres manifestations, etc.), 30 % pour la vente en vrac (raisin, moût ou du vin rond), 25 % de vente aux grossistes (vente en bouteilles) et 12 % pour la vente aux restaurants. M. le Municipal Alain Bassang remarque que, quand tout va bien, il n'a aucune question mais que, évidemment, plusieurs questions sont posées quand tout va mal ; ceci également puisque plusieurs Conseillers sont aussi vigneron et encaveurs. Il espère que la vente de vin puisse repartir dès juin 2021. Il précise que, en 2020, mis-à-part quelques litres de vin rouge, les ventes de vrac avoisinent le zéro. Depuis 2 ans, M. le Municipal Alain Bassang souhaite donc mettre l'accent sur la vente de bouteilles.

Il ajoute que, si de nombreux vignerons-encaveurs peuvent actuellement participer à l'action WelQome du Canton de Vaud, cela n'est pas ouvert aux domaines communaux. De plus, la vente des vins se faisant majoritairement par le biais du guichet, les mois de fermeture de l'administration ont également lourdement pénalisé les ventes. M. le Municipal Alain Bassang indique qu'une action est actuellement en cours et marche très bien : 3 pots vaudois pour la somme de CHF 100.00. Une autre cible est aussi privilégiée : la vente de vin aux autres communes. Il faut savoir qu'environ 10 communes nous achètent du vin et bénéficient d'une étiquette particulière. Il faut donc continuer à innover mais le secteur est très difficile ce d'autant que la Commune ne doit pas non plus *marcher sur le terrain des vignerons locaux*. D'ailleurs, si un vin d'Yvorne est déjà présent dans un restaurant, la commune se refuse à y vendre également du vin.

- M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole en signalant que la réponse à cette question figurait également dans le courrier adressé à la Commission des finances. Il lit donc la réponse : « Le montant de CHF 6'500.00 correspond à la réalisation d'un audit sur l'exploitation globale du domaine de la Commune. Il comprend la mise en tâche des vignes, l'acheminement du raisin, la vinification, le commerce de vins, etc. La conjoncture économique médiocre, singulièrement dans le domaine viti-vinicole d'ailleurs, et qui prévalait déjà avant la crise sanitaire a conduit la Municipalité à s'interroger l'an dernier déjà sur l'avenir du domaine communal et sur la structure de production et de vente la plus rationnelle et la mieux à même de ménager les deniers publics. C'est précisément l'objectif de l'analyse qui veut être commandée. » A ce sujet, M. le Syndic Edouard Chollet relate les récentes informations relatives au domaine viticole de la Commune de Morges qui était déficitaire depuis de nombreuses années. La décision a donc été prise de sous-traiter l'entier des vignes soit l'équivalent de 15-16 hectares à l'entreprise Bolle. Finalement, souhaitant *répondre de manière précise à la question précise* de M. le Conseiller Gugelmann, M. le Syndic Edouard Chollet indique que : « la répartition des ventes sur la moyenne des 4 dernières années est la suivante : 33 % vente directe, caves ouvertes, guichet, site internet, autres manifestations ; 30 % vente en vrac de raisin, moût ou vin non mis en bouteille ; 25 % grossistes ; 12 % HORECA. La suppression de l'ouverture de la cave le samedi matin n'a pas eu de répercussion significative sur les ventes, d'autant plus si elle est mise en regard des charges supplémentaires qu'elle générerait. Quant à elle, la vente sur le site Internet de la commune – qui demeure avant tout un site administratif – reste anecdotique. Cette année, l'on enregistre néanmoins un total de 1645 pages vues depuis le 1^{er} janvier. Dans une approche résolument qualitative et orientée sur la notion de terroir, notre stratégie commerciale consiste à privilégier la vente en bouteilles et à développer encore la vente directe (milieux associatifs, communes, etc.) » Evidemment, avec le coronavirus, les beaux efforts de M. Bassang ont été fauchés en plein vol.

M. le Conseiller Martin Suardet constate que de nombreux calculs ont été faits sur la nouvelle rémunération de la Municipalité par rapport à la charge de travail. Il se demande si des calculs similaires ont été faits par rapport à l'engagement d'un nouveau collaborateur au secteur des eaux. Est-ce qu'un cahier des charges précis a été établi et quelle augmentation de tâches justifie d'un emploi supplémentaire à 100 % ? M. le Conseiller Martin Suardet trouve que, malgré les explications données (plus de contrôles et de demandes du Canton), le montant dévolu à cet engagement manque de clarté.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond que la nature des arguments est développée dans le préavis et que le cahier des charges de ce collaborateur n'est pas encore établi. Il précise qu'une lacune de sécurité assez importante dans ce domaine est constatée, notamment en matière de suppléance. A ce jour, au secteur voirie, personne n'est à même d'effectuer le 100 % des tâches de M. Deschamps ce qui pose problème puisque, en cas d'absence de longue durée, la situation est très précaire sur le plan sécuritaire et de la propreté de l'eau. M. le Syndic Edouard Chollet précise également qu'il s'agit d'une activité très spécifique et qu'aucune formation n'existe dans ce domaine hormis un brevet fédéral ; les connaissances s'acquérant sur le tas. Finalement, la fin de l'activité de la STEP, les départs à la retraite de plusieurs employés durant la prochaine législature, les investissements à réaliser et les pépins constatés à Versvey rendent clairement indispensable l'engagement de ce nouveau collaborateur dont les connaissances spécifiques seront absolument nécessaires.

Si une subordination avec le titulaire actuel n'est pas encore définie, M. le Syndic Edouard Chollet précise que la Municipalité a choisi de se laisser une marge de manœuvre sur le plan salarial même si elle est consciente qu'elle ne pourra pas engager une personne avec une maîtrise fédérale.

- M. le Municipal Eric Minod ajoute que M. Deschamps est actuellement en arrêt maladie pour une durée indéterminée. Pour lui, il n'est plus possible qu'une seule et unique personne gère le travail du dossier d'autocontrôle exigé par la Canton en plus des nombreuses tâches courantes. La charge de travail actuelle dans ce domaine est telle que d'autres tâches sont négligées afin de pouvoir *donner le tour*. Nous avons la chance de bénéficier de nombreux captages mais beaucoup sont situés dans la forêt du côté de Boveau dans des talus qui sont très raides. Des contrôles réguliers doivent donc être faits mais force est de constater que cette tâche est très éprouvante physiquement et nécessite la présence de deux collaborateurs pour une question de sécurité.
- M. le Syndic Edouard Chollet précise qu'un certain nombre de tâches administratives pourront être confiées à ce nouveau collaborateur telles que le contrôle des citernes, l'examen des dossiers d'enquête, s'agissant des raccordements aux réseaux d'eaux, ou la tenue à jour du cadastre souterrain. M. le Syndic insiste : « une commune ne peut plus bricoler ».

Mme la Conseillère Claire Glauser demande s'il est possible d'obtenir la lecture du document établi par la Municipalité en réponse aux questions posées.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond : « Je vous fais grâce de ce que j'ai déjà dit » et questionne Mme la Conseillère Claire Glauser pour savoir si elle est l'auteure de toutes les questions ce à quoi elle répond que, si elle en a posé un certain nombre, pour sa part, elle ne l'a pas fait de manière anonyme. M. le Syndic Edouard Chollet lit donc la réponse transmise à la Commission des finances le 3 décembre 2020 :

11.3653 *Comment s'explique l'énorme différence dans les dons entre les comptes 2019 (CHF 17'851.35) et le budget 2021 (CHF 3'000.00) ?*

Comme indiqué dans le préavis 08-2019 relatif au budget communal pour 2020, la Municipalité a, l'an dernier, mis en conformité les comptes 11.3650 - *Cotisations, participations* et 11.3653 - *Dons et autres subventions*.

Depuis le budget 2020, ces comptes reflètent respectivement les cotisations annuelles versées à diverses entités ou associations et les aides casuelles octroyées sur demande par la Municipalité (à l'exception de celles ayant trait au tourisme, aux vignes et à la politique énergétique communale, qui sont comptabilisées dans leurs chapitres respectifs). Jusqu'alors, ces différentes charges étaient comptabilisées tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre des comptes susmentionnés.

La diminution liée à la conjoncture actuelle doit donc être observée entre le budget 2020 et le budget 2021, à savoir une diminution de CHF 7'500.00 à CHF 3'000.00, ce dernier montant correspondant en moyenne à une quinzaine de soutiens ponctuels versés à des associations caritatives suisses ou à des organisateurs de manifestations régionales ou cantonales (p/ex. un championnat suisse dans le canton, un championnat vaudois dans la région, etc.). De manière générale, l'ordre de priorité de tels soutiens dépend de la proximité géographique des bénéficiaires potentiels avec notre commune, d'un équilibre thématique des dons et de la sensibilité propre de la Municipalité.

En 2020, l'on enregistre à ce jour des soutiens ponctuels pour un total de CHF 2'100.00 seulement, principalement en raison de l'annulation de la plupart des manifestations.

16.3653 *La subvention pour le Cartel des sociétés locales reste-t-elle identique aux années précédentes ?*

Oui, la subvention annuelle accordée au Cartel des sociétés locales reste inchangée.

20.3184 Le budget des frais de poursuites est nettement inférieur aux charges effectives en 2019. Y a-t'il moins de poursuites engagées ou un meilleur paiement des factures ?

Les charges figurant dans le compte 20.3184 sont les frais de poursuites engagés par l'Administration cantonale des impôts (pour 2019, un montant de CHF 2'807.95). Elles sont comptabilisées lors du bouclage des impôts et un montant équivalent nous est ensuite crédité (en l'occurrence dans le compte 20.4362). On peut associer cette comptabilisation à une imputation interne.

De manière plus générale, il n'y a malheureusement pas moins de poursuites engagées, ni de factures ouvertes plus régulièrement acquittées. Au contraire, l'administration doit régulièrement insister auprès de débiteurs récalcitrants pour qu'ils règlent leurs dus (rappels, sommations, etc.), notamment s'agissant des amendes d'ordre et contraventions de compétence communale, ou des taxes annuelles en matière de déchets ménagers.

31.3115 Est-ce toujours les frais de leasing de la tondeuse acquise pour les terrains de foot ou est-ce que cela correspond à un nouvel achat de véhicule ?

Les coûts indiqués représentent bien le leasing de la tondeuse, mais sur la durée d'une année complète. L'échéance de ce leasing est fixée au 31 octobre 2023.

71.3170 Les frais de réception liés au social étaient auparavant comptabilisés sous chapitre 11. L'on ne voit pas de diminution entre le budget 2020 et 2021. Où étaient-ils comptabilisés plus précisément ?

Les frais de réception liés au domaine social étaient comptabilisés dans le compte 11.3170 (voir développement à la question suivante).

Natures 317 Le budget 2021 est supérieur de CHF 13'000.00 à celui de 2020. Or, vu la situation sanitaire actuelle, l'on peut imaginer un maintien des limitations des réceptions et manifestations pendant une partie de l'année 2021. Comment expliquer cette augmentation ?

D'une manière générale, la Municipalité ne peut pas préjuger de l'évolution à court ou moyen terme de la crise liée au coronavirus. Comme tout un chacun, elle espère un retour aussi rapide que possible à une situation normale et entend dès lors se laisser les moyens de reprendre son activité habituelle à brève échéance. S'agissant plus particulièrement des frais de réceptions et de manifestations, l'augmentation s'explique comme suit.

Sur requête et d'entente avec le bureau du Conseil communal, un nouveau compte 10.3170 a été créé pour la prise en charge des frais de bouche du délibérant (collations lors du dépouillement d'élections, repas annuel du bureau et des commissions de surveillance, repas de fin d'année du Conseil communal et, en 2021, réception liée à l'installation des autorités de la législature 2021-2026).

Les frais de réception de nature intergénérationnelle (repas des aînés, cadeaux offerts aux jubilaires de mariage, nonagénaires, centenaires, résidents d'EMS) sont quant à eux dorénavant comptabilisés dans le compte 71.3170, au même titre que les coûts du repas annuel offert aux aînés de la commune. Le montant budgété pour 2021 correspond au nombre d'anniversaires ou de participants prévisibles, et comprend surtout le report, pour les raisons que l'on connaît, de la sortie annuelle des aînés de 2020 qui avait été insuffisamment budgétée l'an dernier.

Quant à lui, le compte 11.3170 comprend les réceptions annuelles habituelles (sortie du personnel, nouveaux habitants, séances intercommunales, etc.), ainsi que quelques reports d'agapes initialement budgétés pour 2020.

M. le Conseiller Stéphane Verdon réagit aux nombreux échanges et remercie les Conseillères et Conseillers qui ont posé des questions ainsi que la Municipalité qui a pris la peine d'y répondre par écrit. Il se demande ce qu'il en est des autres questions posées avant ce Conseil et qui n'ont pas encore eu de réponses ; la Commission des finances ayant eu l'information que les dernières questions transmises auraient une réponse orale durant le Conseil.

M. le Conseiller Stéphane Verdon constate que la nouvelle procédure engendre beaucoup de travail avec des questions voire des réponses qui ne parviennent pas suffisamment tôt à la Commission des finances pour que celle-ci puisse en tenir compte.

- M. le Syndic Edouard Chollet rebondit à cette remarque et relève que *toute nouvelle procédure mérite d'être rôdée sur la distance afin d'être plus fluide*. Pour sa part et celle de la Municipalité, il est très reconnaissant pour les questions posées et estime que, *pour un 1^{er} exercice sous cette forme-là, le résultat n'est pas trop mal réussi*.

Mme la Conseillère Susanna Wagner souligne que M. le Conseiller Quentin Gugelmann a adressé plusieurs questions qui sont arrivées trop tard pour que la Municipalité puisse y répondre par écrit. A des fins d'équité de traitement entre les deux salves de questions, elle estime qu'il est important d'y répondre.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann confirme qu'il avait transmis une liste de questions mais dont les principales ont déjà été posées durant cette séance. Certaines autres concernant surtout de la compréhension, si la Municipalité peut également y répondre par écrit, elles pourraient simplement être annexées au procès-verbal.

- M. le Syndic Edouard Chollet estime que, puisque l'exercice a déjà été fait pour la première partie de questions, il doit en être de même pour la seconde. En préambule et en lien avec la nouvelle procédure, il précise toutefois que : « le fait que l'ensemble des membres du Conseil communal puisse adresser des questions ou des remarques à une commission, celle des finances en l'occurrence, pour orienter son analyse, cela ne signifie pas pour autant interpellier directement la Municipalité à travers la commission, parce qu'on s'en sort plus sinon. Peut-être que ces questions devraient être posées par le truchement de la commission des finances au moment où elle siège et où elle peut interpellier la Municipalité. De plus, le fait que les questions aient été posées de manière anonyme est problématique puisque la Municipalité travaille en toute transparence. Il donne donc lecture des questions posées par M. le Conseiller Quentin Gugelmann et y répond dans la foulée :

11.3901 Au sujet de la rémunération de la Municipalité, dans quelle rubrique étaient comptabilisés ces frais en 2020 ?

Le nouveau mode de comptabilisation des salaires est dûment expliqué dans le préavis municipal. S'agissant en l'occurrence d'une nouvelle imputation interne, il ne pouvait donc pas y avoir d'écriture équivalente dans le budget de l'année 2020.

13.3011 à 13.4901 Peut-on avoir plus d'explications sur la nouvelle manière d'imputer les frais du personnel communal ? La rubrique 13.3011 laisse penser que le traitement du personnel est de CHF 787'670.00 en 2021 contre CHF 194'700.00 en 2020.

A l'instar de la question précédente, les explications nécessaires figurent dans le préavis. Le nouveau compte 13.3011 concerne les salaires de l'ensemble du personnel. Dans le budget 2020, le montant de CHF 194'700.00 indiqué au compte 11.3011 ne concernait que les salaires de l'Administration générale, au prorata du temps consacré par les employés.

Pour mémoire, le détail de la répartition des charges de personnel dans les différents chapitres de la comptabilité peut être observé dans le budget par nature, en l'occurrence dans le groupe 390.

22.3521 Quelles sont les explications justifiant l'augmentation de la péréquation ?

Comme déjà indiqué à plusieurs reprises ces dernières années, la commune n'a aucune maîtrise sur les montants provenant de la péréquation puisqu'ils dépendent directement de la situation financière des 308 autres communes vaudoises.

Une explication détaillée sur les mécanismes péréquatifs est disponible sur le site de l'Union des communes vaudoises.

72.3513 *Le préavis parle d'augmentation de la facture sociale. Celle-ci existe par rapport à 2020 mais pas si l'on compare à 2019. L'année 2020 serait-elle une exception au vu des changements apportés par le Canton durant l'année. Le retour à un budget équivalent à 2019 n'aurait-il pas pu être anticipé ?*

A l'instar de la question qui précède, la commune n'a aucune maîtrise sur sa participation à la cohésion sociale qui dépend avant tout des dépenses engagées par le canton. Nous renvoyons également à la brochure "La péréquation en questions - 2021" de l'UCV pour des explications plus détaillées.

81.4813 *Le prélèvement sur fonds de réserve augmente drastiquement (de même pour les eaux usées). Cette situation est-elle vouée à se perpétuer les années suivantes ?*

Comme déjà expliqué à plusieurs reprises, et notamment dans le cadre du vote sur le budget 2019, les comptes affectés doivent impérativement atteindre l'équilibre financier par la perception de taxes adaptées et, le cas échéant, par des prélèvements ou attributions aux comptes de réserve y relatifs. Ce principe de la couverture des frais doit être observé à moyen terme (en général sur 3 ans).

En l'occurrence, les taxes facturées pour le financement des chapitres 46 et 81 – qui ont déjà été portées à leur maximum réglementaire – ne permettent malheureusement pas de couvrir les charges. L'on devra donc déjà modifier très prochainement les règlements communaux y relatifs, qui datent de 2016 et 2017, dans le but d'augmenter les taxes perçues auprès des citoyens.

Avant de procéder à des telles augmentations, il a toutefois été décidé, sur requête de M. le Conseiller Jean-Daniel Maret, d'utiliser prioritairement les réserves constituées dans le passé par les mêmes citoyens, ce qui a été fait ces deux dernières années.

Il reste 3 questions d'ordre général qui, selon M. le Conseiller Quentin Gugelmann, se rejoignent :

- *Le total des charges 2021 augmenterait d'environ 1 million. Cependant, les imputations internes de traitement totalisent environ 1 million également. Ces imputations sont comptabilisées dans les chiffres : 11, 351, 42, 43, 450, 451, 46 et 60, mais ils sont aussi comptabilisés sous 13. Cette méthode est-elle adéquate ? Cela ne veut-il pas dire que ces charges ont été comptabilisées 2x ? Le revenu est par conséquent majoré d'environ 1 million. Le résultat final du budget ne serait-il pas : Charges : environ 5'960'000.00, Revenus : 5'450'000.00 ? L'excédent reste inchangé, mais la comparaison avec le budget 2020 et 2019 est très différente.*

M. le Syndic Edouard Chollet rassure : « Il n'y a pas de comptabilisation à double. Le total des charges comptabilisées au chapitre 13 (comptes 13.3011 à 13.3091) est équilibré par des revenus équivalents (13.4901) provenant des chapitres concernés (comptes XX.3901). Ce nouveau mode de faire - qui nous a été conseillé par notre expert financier - biaise effectivement quelque peu la comparaison entre les budgets par ordre administratif 2020 et 2021, mais cela va se lisser sur la distance. Comme mentionné plus haut, la comparaison peut être effectuée de manière limpide dans le budget par nature.

- *Par rapport à 2019, les charges ont diminué de CHF 300'000.00 mais les revenus ont diminué de CHF 850'000.00. Comment s'explique cette différence énorme, hormis par la vente du vin en diminution ?*

M. le Syndic Edouard Chollet répond : « Nous ignorons comment sont calculés les montants avancés. Si l'on compare les charges du budget 2021 à celles des comptes 2019, il y a une augmentation d'environ CHF 735'000.00. Elle est de CHF 169'300.00 pour ce qui concerne les revenus.

- *L'année 2019 semble avoir été équilibrée grâce notamment à des impôts sur les gains immobiliers assez élevés et l'année 2020, grâce à une répartition de la facture sociale différente, plutôt en faveur de la commune. Dans quelle mesure ces événements « extraordinaires » ont été bien pris en compte dans les budgets précédents et ne les ont pas faussés ?*

M. le Syndic Edouard Chollet indique : « Nous voyons mal comment comprendre cette question, l'analyse faite étant déjà fautive puisque les comptes 2019 n'ont pas été "juste équilibrés", mais étaient très bons puisqu'ils ont permis de faire des amortissements extraordinaires pour CHF 291'000.00 ainsi qu'une provision pour la péréquation et la facture sociale de CHF 320'000.00.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann remercie la Municipalité pour ces réponses.

Mme la Conseillère Susanna Wagner demande : « Puisque vous avez si gentiment et sérieusement répondu à ces questions, *est-ce qu'on peut avoir le total des réponses en annexe du procès-verbal ?* »

- M. le Président Guy Stalder indique que le nécessaire sera fait.

Mme la Conseillère Susanna Wagner questionne M. le Président Guy Stalder : « Vous disiez en préambule qu'il ne faut pas poser des questions mais faire des observations à la Commission des finances. Comment va-t-on définir ce qu'est une question et ce qu'est une observation afin que nous puissions travailler de manière un petit peu plus sereine ? » Elle précise que la Commission des finances a effectué trois séances de 3 heures et que, à cela, s'ajoute le travail de réponse effectué par la Municipalité et le Greffe ; le tout représentant un travail conséquent.

- M. le Président Guy Stalder répond que, pour lui, ce qui est important est que les questions ou les observations arrivent suffisamment tôt à la commission ad hoc afin que cette dernière ait le temps de les traiter. L'idéal serait que les Conseillères et Conseillers adressent leurs observations aux commissions dans le délai maximum d'une semaine après le dépôt du préavis.
- M. le Secrétaire municipal Fabien Cathéla insiste sur ce qui a été dit précédemment par M. le Syndic Edouard Chollet et rappelle que faire part de remarques ou observations à une Commission ne signifie pas interpellier la Municipalité à travers ladite Commission. Le but est d'orienter le travail de la Commission afin qu'elle tienne compte de l'idée ou de la remarque amenée dans ses investigations sur le préavis. Les questions, telles que posées dans le préavis qui nous occupe, doivent être posées durant la discussion qui suit le rapport de la Commission. La manière dont s'est déroulé le traitement du présent préavis n'est effectivement agréable ni pour la Commission des finances, qui a reçu des questions tous les deux jours, ni pour le bureau du Greffe, qui a fait les recherches et répondu par écrit sans savoir si toutes les questions étaient posées et pour, au final, recevoir une autre liste de questions le jour où la première réponse était envoyée. Il rappelle que la discussion qui précède le vote lors de la séance du Conseil communal est expressément prévue pour cela, conformément aux articles 69 et ss du règlement du Conseil communal.

Mme la Conseillère Claire Glauser remarque que la précision des réponses apportée est exceptionnelle. Elle pense que, si ces questions avaient été posées durant la discussion, les réponses n'auraient certainement pas été aussi précises. Pour elle, il y a donc un réel intérêt à envoyer les questions à l'avance même si elle est consciente du travail que cela a donné et remercie d'ailleurs pour le temps fourni. Elle demande comment pratiquer pour obtenir un tel niveau de précision en respectant la procédure.

- M. le Secrétaire Fabien Cathéla répond qu'il est effectivement plus facile d'être précis lors d'une réponse écrite reçue en amont. Toutefois, si les 35 membres du Conseil en font de même durant les 3 semaines dédiées à l'analyse du préavis par la Commission, le délai de rapport est simplement impossible à tenir. Bien entendu, tous les municipaux présents ainsi que ceux qui seront élus pour la prochaine législature devraient pouvoir répondre de manière aussi précise durant la séance, et c'est aussi pour cela que Mme la Boursière Josette Lüthi et lui-même sont présents durant ces séances-là. S'il s'agit de question de compréhension, il est toujours possible de s'adresser à l'administration. M. le Secrétaire municipal Fabien Cathéla indique que, dans le cas présent, deux jours de travail et de recherches ont été nécessaires pour établir les réponses.

Mme la Conseillère Oriane Engel propose de fixer un délai pour transmettre les questions aux Commissions et que, passé ce délai, les autres questions soient posées durant la séance du Conseil. Cela éviterait une surcharge de travail autant pour les Commissions que pour l'administration.

- M. le Président Guy Stalder prend note de cette suggestion.

La parole n'était plus demandée, M. le Président Guy Stalder **clôt la discussion** et lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 06-2020 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal n° 06-2020 relatif au budget communal pour 2021,
Ouï le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'adopter le budget communal pour 2021 dont les prévisions sont les suivantes :

Revenus	CHF	6'476'550.00
Charges	- CHF	6'986'150.00
Excédent de charges	- CHF	<u>509'600.00</u>
- 2) d'adopter le budget 2021 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yverne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la commune à CHF 100'000.00 selon la clé de répartition en vigueur,
- 3) d'adopter le budget 2021 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à CHF 37'000.00 selon la clé de répartition en vigueur.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

7. Préavis 08-2020 Demande de crédit d'étude pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la route de Lausanne – Rapport de la Commission des finances

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Stéphane Verdon nous lit le rapport :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
La commission composée de Mme Suzanne Wagner, MM. Jean-Louis Crot, Frédéric Deladoey, Charles-Henri Kohli et du rapporteur soussigné s'est réunie les 23 et 30 novembre, ainsi que le 7 décembre 2020, en l'absence de M. Kohli pour raison de maladie. Nous avons rencontré le 23 novembre la municipalité in corpore, accompagnée de Mme Josette Lüthi, boursière communale et M. Fabien Cathélaz, secrétaire municipal. Nous avons pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leur disponibilité.

En préambule, nous tenons à signaler que suite au changement de procédure pour la discussion des préavis, nous n'avons reçu aucune remarque ou question de conseillers concernant ce préavis. Le préavis susmentionné a pour objet de financer les études pour la mise à l'enquête du projet d'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la route de Lausanne. Il s'agit de prévoir le remplacement de certains collecteurs en mauvais état, la modification de certains raccordements non conformes, ainsi que le raccordement des projets de construction privés prévus à court ou moyen terme. Il s'agit notamment du quartier de Sorettaz qui représente environ 25 ménages.

La demande de crédit d'étude pour un montant de 38'500.- comprend l'établissement de l'avant-projet et du projet, les demandes d'autorisation et la mise à l'enquête, ainsi que l'appel d'offres aux entreprises avec proposition d'adjudication. A noter qu'un montant de 11'000.- d'honoraires figure aussi au budget 2021 dans le compte 46.3185.

Sachant que la commune peut actuellement emprunter à un taux favorable de max. 1 %, selon les charges d'intérêts mentionnées dans le préavis, que les coûts de cette étude et des travaux associés devront être intégralement financés par les taxes de raccordement (compte 81.4341) des nouvelles constructions et les taxes affectées liées à la consommation d'eau (compte 81.4351) à percevoir des habitants de la commune, la commission des finances est favorable à l'octroi de ce crédit d'étude.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°08-2020, tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 38'500.- pour l'étude de l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la route de Lausanne,
2. d'amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 38'500.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

M. le Président Guy Stalder remercie la Commission pour son rapport, **ouvre la discussion** puis, en l'absence de toute remarque ou question, **la clôt**.

M. le Président Guy Stalder lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 08-2020 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal n°08-2020 concernant la demande de crédit d'étude pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la route de Lausanne,

Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 38'500.00 pour l'étude de l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la route de Lausanne,
- 2) d'amortir cette dépense sur 10 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
- 3) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 38'500.00 au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

8. Préavis 07-2020 Création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle » et adoption de ses statuts

M. le Président Guy Stalder indique que la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet lors du prochain Conseil est composée de Mme la Conseillère Geneviève Major et MM. les Conseillers Serge Aeppli et Fabrice Pilet.

9. Préavis 09-2020 Révision des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont

M. le Président Guy Stalder indique que la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet lors du prochain Conseil est composée de MM. les Conseillers Yves Morier, François Lüthi et Maxime Isoz.

10. Divers et propositions individuelles

M. le Conseiller François Lüthi constate qu'un miroir a été installé à Vers-la-Cour. Il se demande qui l'a installé et pour quelle raison.

- M. le Municipal Michel Weibel répond qu'il a été installé à la demande de Mme la Conseillère Tania Allenbach car les vélos peuvent rouler dans les deux sens ; cela rendant la circulation délicate à ce carrefour. La pose du miroir a fait l'objet d'une mise à l'enquête dans la FAO de septembre ou octobre 2020 et un marquage STOP sera également installé.

M. le Conseiller François Lüthi demande qui paiera cette installation et quelle en est l'utilité. Pour lui, depuis la modification du trafic, aucune voiture ne vient en sens inverse et ce carrefour n'est pas dangereux. Pour ce qui est des vélos, il y en a toujours eu.

- M. le Municipal Michel Weibel insiste sur le fait que les vélos peuvent circuler dans les deux sens. Il précise que la Municipalité a sollicité M. Brun de la DGMR et que ce dernier a donné son accord pour la pose de cette installation et de la signalisation.

M. le Conseiller Sébastien Turrian rappelle que l'art. 68 du règlement du Conseil communal permet aux commissions de proposer de dispenser le rapporteur de l'entier de la lecture du rapport. Cela permettrait de gagner du temps pour les questions.

- M. le Président Guy Stalder précise qu'il est effectivement possible de procéder de la sorte pour autant que les membres du Conseil aient reçu le rapport au moins 5 jours à l'avance ce qui n'était pas le cas pour les deux préavis votés ce soir. Il rappelle que le délai des commissions pour la transmission du rapport est de 48 heures avant la séance. D'ailleurs, ce point sera modifié dans le nouveau règlement du Conseil communal et il sera possible de ne lire que les conclusions à chaque fois.

Mme la Conseillère Oriane Engel précise que, à Vers-la-Cour, les enfants respectent bien les marquages au sol. Pourtant, la mode étant à la trottinette, les usagers de ces engins circulent régulièrement au milieu de la route rendant dangereux le virage vers le Torrent ; ceci malgré une vitesse adaptée. Elle n'ose pas imaginer le drame si un enfant qui rentre de l'école finit sur un parechoc. Mme la Conseillère Oriane Engel pense qu'un rappel auprès des écoles serait nécessaire afin d'éviter tout problème.

- Mme la Municipale Marie-Hélène Frütschi confirme qu'elle transmettra le message aux maîtresses.

Au vu des discussions du jour, Mme la Conseillère Susanna Wagner demande à ce que la Commission des finances puisse disposer de 5 à 6 semaines de délai entre la réception du budget 2022 et la séance suivante ; ceci afin de pouvoir suivre la procédure.

- M. le Président Guy Stalder prend note de la remarque.

M. le Syndic Edouard Chollet informe que les événements habituels en faveur des aînés, autant la sortie que le repas de Noël, ont été annulés en raison de la pandémie. Un coffret-cadeau englobant des produits d'Yvorne a donc été composé d'un saucisson fumé de la maison Reichenbach, de 5 dl d'huile de colza pressée à froid par M. le Conseiller Serge Aeppli, de lentilles préparées par notre estimé Président du Conseil communal Guy Stalder, de 250 gr de miel récolté par M. Stéphane Gunther, de baies d'aronia fournies par M. Jean-Luc Berdoz, d'une bouteille de Pinot Noir du domaine communal, d'une bouteille de Clos de l'Ombren et, finalement, de *l'unique produit hors sol* à savoir d'un biscôme dont chaque personne présente pourra découvrir la particularité puisqu'un carton est également offert aux membres du Conseil. Au nom de la Municipalité M. le Syndic Edouard Chollet souhaite donc à toutes et tous d'excellents vœux pour l'année à venir et *espère qu'elle sera quelque peu moins chamboulée et tourneboulée que celle-ci. Il faut s'attendre à ce que la situation actuelle soit une sorte de liberté conditionnelle, il ne le cache pas, les nouvelles de Berne ne sont pas très bonnes.* En plus du coffret, M. le Municipal Alain Bassang a ajouté un calendrier « Clos, Domaines et Châteaux » *afin que chacun puisse noter la date de fin du coronavirus.*

Ce geste est salué par les applaudissements et les remerciements de l'Assemblée.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret demande à connaître les personnes nommées dans les deux commissions ad hoc, soit celles chargées de travailler sur les préavis 07-2020 et 09-2020.

- M. le Président Guy Stalder répond qu'il les a déjà nommées auparavant mais qu'un courriel sera adressé aux membres du Conseil pour rappel.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Guy Stalder souhaite à son tour d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et tous. Il espère que nous puissions oublier rapidement cette drôle d'année 2020 et pouvoir retrouver chacun et chacune en pleine santé lors du prochain conseil qui se déroulera le 21 janvier 2021.

Il clôt la séance à 21h30.

Le président :

Guy Stalder

La secrétaire :

Christelle Détraz Jaquerod